

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du Mercredi 15 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux novembre, le Conseil Municipal de la commune de BRIZAMBOURG, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à 20h, à la Salle du Conseil de la Mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 9 novembre 2023

PRESENTS : M COSSET Didier, Mme AGAT Cécilia, Mme BAILLARGUET Marilyne, M BARON Pascal, M BAUDRIT Michaël, M DAUGAS David, Mme GANTEILLE Sabine, M GUERINEAU Laurent, M MENAGER Jean-Jacques, Mme PELLIER Loétitia, M VOL Francis

ABSENTS excusés ayant donnés procuration : Mme PERROGON Nathalie, M CAUDARD Guénaël, Magalie DUSSUTOUR

Vote à l'unanimité du Procès-verbal de la réunion du précédent Conseil Municipal

1°/ Travaux de démolition des bâtiments sis derrière la salle des fêtes et à l'angle de la rue du Champ de foire.

Devis de 4290 € HT pour le bâtiment derrière la SDF

Et devis de 8118 € HT pour le bâtiment de l'angle rue du champ de foire

Le bornage sera effectué après la démolition pour permettre la vente en lots.

La 1^{ère} partie sera réalisée en début d'année, l'autre à Pâques à cause de l'accès. Ce sera en fonctionnement de 2024.

2°/ Devis plus-value pour le remplacement des ampoules des candélabres par des LED

En janvier 2023 un devis a été signé pour le remplacement des ampoules par des Leds. Pour rappel, le devis était de 20550 € cependant avec la loi qui permet de réajuster en cas de réel risque d'équilibre économique, les devis, le nouveau est de 23740 €.

Après subvention, le reste à charge pour la commune sera de 20% de la somme à payer sur 2 ans.

3°/ Le terrain bas des Jonchères AD 193

M le maire propose au CM de se porter acquéreur du terrain à 0,5 €/m² pour 18167 m² et d'envisager ce qu'on en fait. M le Maire rappelle au CM l'ancien projet de circulation douce piétonne et fait un tour de table. Le CM décide l'acquisition et de conserver le terrain

4°/ Délibération de principe pour la vente de commerces sur l'Espace Commercial

Des commerçants ont demandé à acheter leur local : boulanger, esthéticienne, fleuriste, supérette, assureur.

M le maire a demandé au service des Domaines de faire une estimation des bâtiments.

Le CM décide de proposer les locaux à la vente au prix minimum évalué par les Domaines majoré de 10%. Pour info, il restera 3 locaux loués et l'agence postale à la commune, les taxes foncières ne seront plus à notre charge.

5°/ Plan de Sauvegarde Communal

Présentation du Plan de Sécurité communal, par le Maire. La matrice est proposée gratuitement par notre assureur Groupama et permet de bénéficier d'un service en ligne.

6°/ Effacement des réseaux rue des Jonchères

Tranche 1 : environ 150m



Coût Eclairage public : 9500 € ht (50% déduits)

Génie civil Orange : 15000 € ht

Le Cm décide de l'effacement des réseaux qui aura lieu dans environ 18 mois.

7°/ Durée d'amortissement des immobilisations

Du fait du passage à la M57, la commune ayant moins de 3500 habitants, les durées d'amortissement pour les subventions d'équipement obligatoires : 5 ans < 30000 €, 15 ans > 30000 €

8°/ Convention SPA

Chaque année nous votons d'adhérer à la convention de la SPA de Saintes afin qu'ils viennent récupérer les animaux errants que nous ne pouvons pas prendre en charge.

Le coût pour notre commune est de 0,6 € / habitant

9°/ Passage de la 35^{ème} course Rallye de Saintonge pour le 20 juillet 2024

Le départ est prévu de l'aire de Loisir, le CM consulte le plan fourni départ de l'aire de loisir, direction le village de chez Nadaud puis vers Ecoyeux en passant au Sud du village de chez Petit Bois. Remarque : le village de Chez Nadaud risque d'être boqué pour la journée, être attentif à la protection des virages.

10°/ Décision modificative

Enregistrement des amortissements des subventions des réseaux de la Clé des Vignes après rétrocession de la voirie et de la subvention versée au Département pour les ralentisseurs

Enregistrement des 0,27 € reliquat du budget annexe La Petite Garenne

Paielement de la subvention des ralentisseurs

11°/ Couverture prévoyance des agents par un marché négocié par le Centre de Gestion 17.

La participation à la couverture des agents va devenir obligatoire en 2025, la commune l'a déjà mise en place pour les agents communaux, cependant le CDG17 propose de lancer un marché pour un contrat global des adhérents.

12°/ Délibération de principe sur la prime de pouvoir d'achat exceptionnel

Le CM décide d'allouer la prime aux agents et demande à M le Maire de saisir le Comité social du CDG17 pour validation.

13°/ Bail rue des Etals n°15

Le local est libre depuis le 15 octobre, M LEDDA, peintre déjà installé sur la commune souhaite le louer pour y installer son bureau. Le bail est signé dans les mêmes conditions.

Questions diverses :

- Les chiffres du fonds de péréquation : moins que ce qu'attendu
- Les bleuets de France : pas reçu cette année, la commande devient payante à voir.
- 1^{ère} adjointe : la RAM : finalement la personne en arrêt maladie sera remplacée suite à l'intervention de M LE Maire à la CDC
- Distribution des colis des aînés le 16 décembre , il faudra venir les récupérer vendredi 15.
- Pour le gouter de Noël : Les Gamins d'Abord offre un présent à tous les enfants
- 3^{ème} adjointe : la gazette est sortie, un peu vite il reste quelques fautes
- Marché de Noël le 3 décembre de 10h à 17h30

Fin 23h15